

DÉPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :
Composition du Bureau
et élection
conseiller communautaire
délégué au Bureau

Décision n°20 07 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via Facebook (« CCPP 06 Pays des Paillons), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Philippe Mineur par Madame Sophie Esposito

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, et afin que toutes les communes soient représentées au Bureau communautaire, le Conseil communautaire peut ajouter un ou plusieurs membres supplémentaires au Bureau. Le président propose de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire délégué qui sera membre du Bureau.

Candidat : Monsieur Edmond Mari
Nombre de votants : 38

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins blancs :	18
bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	20

A obtenu :
- Monsieur Edmond MARI, vingt (20) voix.

Monsieur Edmond MARI maire de Châteauneuf Villevieille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu conseiller communautaire délégué en vue de siéger au Bureau communautaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38

